



Que faire pour un syndicat incompetent

Par **attention**, le **10/01/2011** à **01:06**

Bonjour,

J' ai payé 900€ au syndicat SASDS (responsable:Theo SELALMAS)63 rue Pascal,75013 paris.Cette cotisation est de trop car le jour meme de la conciliation au prud'homme il m'apel pour me signaler que personne du syndicat ne pourra être présent à l'audience qui débute dans deux heures et me dis que ce n'est pas grave et pas nécessaire que je m'y rende!!! Je me libère pour me représenter moi-meme...Ensuite les conclusions n'ont pas été faites et je l'apprend par un recommandé reçu par la partie adverse!!! Je me suis rendu ensuite au 63 rue pascal pour avoir des explications en lui demandant le remboursement de ma cotisation et c'est alors que monsieur SELALMAS me dit d'un air fier de son travail que ce n'est pas possible et que ce n'est pas son problème d'être absent!!!
ALORS LA? JE NE SAIS PAS QUOI FAIRE? Ils sont trop mauvais...

Je souhaiterais avoir des infos sur ce genre de fournisseur de vent et pouvoir réagir .MERCI.

Par **DSO**, le **10/01/2011** à **09:21**

Bonjour,

Je suis très surpris qu'une adhésion syndicale puisse représenter un montant de 900 € !

À ce prix là, autant prendre un avocat.

Il faut faire confiance aux syndicats représentatifs et connus, qui font régulièrement de la

défense juridique.

Avez-vous un quelconque justificatif pour cette somme ?

Cdt,
DSO

Par **attention**, le **10/01/2011** à **11:17**

Bonjour,

J'ai les justificatifs du règlement de cette somme .

Par **DSO**, le **10/01/2011** à **11:32**

Bonjour,

Quand j'indiquais "justificatif", je voulais parler de justificatif de la part de ce syndicat. Si c'est le cas, comment peuvent-ils justifier une telle somme ?

Cdt,
DSO

Par **LULU**, le **06/08/2011** à **12:31**

Bonjour Anaelle,

concernant le problème rencontré avec SASDS et son responsable, j'aimerais en discuter avec vous.

Pouvez-vous SVP me joindre sur mon adresse e-mail CPH234@gmail.com ?

J'ai moi-même un souci avec ce syndicat.

Merci par avance

Lulu

Par **pat76**, le **06/08/2011** à **17:28**

Bonjour

C'est la publicité du syndicat SASDS.

Présentation

Des usages liés à une certaine histoire sociale.

Depuis des décennies, le syndicalisme en France s'est structuré autour d'entreprises suffisamment grandes pour compter élus et sections syndicales.

C'est là l'héritage d'une ère où la colonne vertébrale de l'économie nationale était constituée de grands établissements industriels.

Les acquis, les avancées sociales obtenues par cette « aristocratie ouvrière » devaient mécaniquement finir par profiter à tous les salariés, ce qui justifiait que l'on se souciât moins des petites entreprises, où les possibilités d'action collective étaient moindres, et les moyens à déployer disproportionnés aux résultats que l'ont pouvait obtenir.

Un constat d'échec certain.

Malgré ces certitudes, force est de constater que la réalité a trahi ces espoirs militants : loin d'avoir conduit les classes laborieuses vers un avenir meilleur, ce sont aujourd'hui les anciens fiefs ouvriers qui se voient gangrenés par la précarité. Plus d'intérim, de CDDs, de flexibilité, de mobilité, même dans les entreprises les plus importantes.

Des salariés aux carrières bien plus chaotiques qui ne restent jamais à vie chez un seul et même patron, et pour lesquels le lien social qu'offrait la section ou le syndicat d'entreprise n'a plus grand sens.

En fait, loin d'avoir fait progresser la cause des salariés des structures les plus petites, les travailleurs des grandes entreprises se retrouvent aujourd'hui dans la même précarité, dans la même incertitude.

Les employeurs ont depuis 30 ans su avec un grand art détruire la relation traditionnelle entre leurs salariés et eux.

De la « classe ouvrière » à « l'individu salarié. »

Les salariés ne constituent plus aujourd'hui une « classe » uniforme défendant ses intérêts collectifs. Ce sont des individus isolés sur le « marché du travail », soumis aux aléas de la météorologie sociale et économique, en manque de certitudes dans un monde qui ne parle plus que de « souplesse, » de « mobilité » et de « flexibilité. »

Leur syndicalisme donc ne peut plus être ce mouvement collectif que nous mentionnions, sinon une réponse à leur demande individuelle de certitude.

Et dans la relation de travail mouvante que nous connaissons aujourd'hui, la seule certitude ne peut être que le Droit.

Un syndicalisme pour aujourd'hui

Les syndicats SASDS sont constitués de militants chevronnés habitués à l'action syndicale traditionnelle, convaincus qu'aujourd'hui le respect du Droit est au cœur d'une relation de

travail où peu de principes ont encore cours.

Les syndicats SASDS offrent aux salariés la possibilité de s'organiser en syndicats ou sections « coachés » pour imposer la règle de droit aux employeurs.

Les salariés isolés en conflit avec leurs employeurs trouveront toujours une oreille attentive, et une possibilité d'assistance auprès de nos militants.

Sasds Syndicat Autonome de Services Défense de Salarié

Adresse : 63, rue Pascal
75013 paris Téléphone : 01 43 31 03 32
Fax : 01 43 36 14 56

Par **LULU**, le **06/08/2011** à **17:52**

Bonjour,

Merci pat76 - cela peut éclairer certains lecteurs, mais en ce qui me concerne j'attends une réponse de Couv, Maprin et Mamine.

Peut-être avez-vous eu un souci avec ce syndicat ?

Comme c'est très délicat, nous pouvons en communiquer sur CPH234@gmail.com.

Cordialement

Lulu

Par **pat76**, le **06/08/2011** à **18:05**

rebonjour

J'évite ce genre de syndicat. J'ai été délégué syndical dans ma jeunesse dans un syndicat comportant 3 lettres pour abréger sa dénomination. C .T

L'oreille attentive et l'assistance à 900 euros, sans que rien n'est été fait. Cela frise l'escroquerie.

Par **Thierry77**, le **11/08/2011** à **13:43**

Bonjour,

Je me retrouve aussi dans une situation TRES DELICATE avec le syndicat SASDS.

J'ai adhéré en février 2011 pour être défendu par Mr SELALMAS au Conseil des Prud'hommes de Paris contre mon employeur. A l'adhésion, j'ai payé 900 €, en 3 chèques de 300 €, avec accord d'encaissement différé sur 3 mois.

Je le regrette aujourd'hui, voici pourquoi:

1/ Outre le fait que les encaissements de mes chèques ont été presque simultanés, ce qui aurait pu me poser des gros problèmes avec ma banque, j'ai mal senti mon affaire quand à l'audience de conciliation de début mars dernier, Mr SELALMAS s'est montré "incapable" de présenter mon litige aux 2 juges présents (par méconnaissance de mon dossier), ce qui m'a valu à la barre, le sourire cynique de mon employeur et de son avocat !!
J'ai été obligé de reprendre la main et d'évoquer seul, l'objet du litige.

2/ Plus de nouvelles de SASDS à l'issue de cette audience de conciliation qui a échoué, renvoyant mon affaire au 21 juillet 2011. .

Après plusieurs tentatives de contact de ma part dans les semaines suivantes, pour la remise de pièces justificatives à transmettre au bureau de jugement, j'ai enfin réussi à rencontrer Mr SELALMAS pour la suite de mon affaire.

Apparemment pas "concerné !!" ni inquiet du retard pris dans la constitution de mon dossier, il s'est borné à me réclamer 300 €, me disant que je ne lui avais payé que... 600€ à l'inscription !

Les preuves bancaires d'encaissement des 3 chèques remis initialement ont vite clos le débat, mais ses préoccupations du moment m'ont semblé curieuses ?!.

3/ Mon audience du 21 juillet au bureau de jugement a été reportée au 05 octobre prochain. Depuis fin juillet, le local de SASDS au 63, rue Pascal (Paris 13è) est fermé.

Certes, nous sommes actuellement en congés d'été, mais il était prévu une permanence au mois d'août, car je devais passer au bureau de SASDS pour affiner la stratégie de ma défense.

Le local est fermé, le rideau de fer en façade à demi descendu, la poignée de la porte retirée. Mes tentatives pour joindre Mr SELALMAS sont vaines.

Les messages que je laisse sur son téléphone portable sans suite !

AUCUNE POSSIBILITE de contacter SASDS et Mr SELALMAS, à qui je dois remettre un document complémentaire déterminant pour mon audience du 05 octobre, sachant que le délai de communication de cette pièce au bureau de jugement est le... 20 août !

Je crains le pire, et je me demande simplement si Mr SELALMAS n'a pas fermé "boutique" définitivement, mettant dans une situation extrêmement complexe de nombreux adhérents.

J'attends encore quelques jours, et si le silence continue, je PORTE PLAINTÉ.

Un autre procès en perspective.

Bon courage et bonne chance à celles et ceux qui sont dans ma situation !

Par **LULU**, le **11/08/2011 à 15:18**

Bonjour Thierry 77,

Concernant ce syndicat, je vous ai écrit sur messagerie privée.
Merci de bien vouloir me contacter SVP.

Cordialement

Lulu

Par **pat76**, le **11/08/2011 à 17:29**

Bonjour Thierry

Vous tapez Théodore SELALMAS dans Google puis, vous cliquez sur ce lien peut être est-ce la personne du syndicat concerné.

theodore selalmas - Expert Juridique - - Droit : Appelez l'expert ...
business.wengo.fr/.../theodore-selalmas-expert-juridique-13... - En cache
theodore selalmas - Expert Juridique - - Droit : Conseiller Prud'homme puis Président au Conseil de Prud'hommes de Paris 16 ans durant, je sais.

Vous pourrez également cliquer sur ce lien on ne sait jamais.

SELALMAS THEODORE à boulogne billancourt sur SOCIETE.COM (510211584)
www.societe.com/societe/selalmas-theodore-510211584.html - En cache
17 juil. 2011 – SELALMAS THEODORE : identité (INSEE), solvabilité, outils de veille.

Pour information:

Archives Boulogne-Billancourt

Un nouveau syndicat aux élections prud'homales 28.11.2008 TOUS les jours, les trente candidats SASDS (Syndicat autonome des services défense des salariés) aux élections prud'homales du 3 décembre vont au-devant des salariés qui travaillent dans le commerce. Ils distribuent leurs tracts devant les bouches de métro et affichent près des grosses sociétés qui ont leur siège à Boulogne. « Nous voulons donner une nouvelle image du syndicalisme. Fini le délégué âgé et moustachu ! sourit Niema Mané, 27 ans. Chez nous, il y a des gens de toutes les générations et qui viennent d'entreprises très différentes. » Cette nouvelle organisation, créée en début d'année et qui compte pour l'instant trois cents inscrits, met en avant son indépendance. « Nous ne vivons que des seules cotisations des adhérents, défend Théodore Selalmas, le président du SASDS. Les gens en ont ras le bol des grandes centrales. Nous voulons nous affirmer comme le syndicat du terrain. » Cet ancien de la CFDT, qu'il a quittée en 2007, espère avoir un ou deux élus au conseil de prud'hommes de Boulogne. Une localité dans laquelle le SASDS croit en ses chances, les organisations en compétition à Boulogne se révélant beaucoup moins nombreuses qu'à Paris.

Le Parisien

Cet article a été publié dans la rubrique Boulogne-Billancourt

Par **LULU**, le **13/08/2011** à **08:45**

Bonjour,

L'adresse physique du local est 63 rue Blaise Pascal à Paris 13ème mais le siège social est 110 rue Bellevue à Boulogne Billancourt, facilement visible sur internet.

Son Président figurait sur les pages blanches d'où il a disparu récemment, à la même adresse personnelle.

Il s'agit d'une résidence dans un quartier coté à Boulogne-Billancourt.

Lulu

Par **pat76**, le **13/08/2011** à **14:36**

Bonjour Lulu

Le coup du syndicat qui réclame 900 euros pour assister un salarié devant le Conseil des Prud'hommes et ne fait rien, cela flaire la très grosse arnaque.

J'ai vu sur d'autres sites que ce Mr SELALMAS n'en n'était pas à son coup d'essai.

Il a oeuvré dans le Nord de la France.

Le 110, rue Bellevue à Boulogne-Billancourt est un immeuble d'habitations.

Par **LULU**, le **15/08/2011** à **14:34**

Bonjour,

Il y a un forum sur une internaute en conflit avec son ex-employeur, un laboratoire de Douai, mais elle était assistée du même syndicat SASDS, comme elle le précise.

Il n'y a pas d'autre trace de M. Selalmas dans le Nord. Sinon, où ?

Le 110 rue de Bellevue est bien un immeuble d'habitation mais c'est bien le siège social officiel du syndicat et de TS Conseil, entreprise de M. Selalmas.

Le 63 rue Blaise Pascal comporte plusieurs bureaux avec la même devanture.

Le bureau avec le volet roulant à demi-ouvert n'est pas celui de SASDS, à droite (à gauche quand on est sur le trottoir) de celui-ci et bien fermé.

Lulu

Par **Virginie**, le **23/08/2011** à **00:33**

Bonjour,

(Veuillez m'excuser pour les accents manquant, je suis en Angleterre et j'ecris donc avec un clavier anglais)

J'ai eu egalement des problemes avec Mr Selalmas. Mon litige avec lui va passer a la radio demain matin a partir de 9h30 sur RTL dans l'emission de Julien Courbet.

Pour resumer mon histoire, m'ettant faite licenciée abusivement par mon employeur, une audience de conciliation avait eu lieu le 13 septembre 2010, durant laquelle Mr Selalmas etait present mais sans parole pour pouvoir me defendre tandis que mon ancien employeur prenait un plaisir a me descendre et raconter des sotises!

A la suite de cette conciliation, nous avons signe un protocole d'accord, precisant que le montant total de la somme due me devra etre versee en echeancier de plusieurs mois jusqu'au mois de mars.

Etant partie etudiee a l'etranger durant cette annee, j'avais demande a mon pere de verifier le respect du protocole d'accord durant mon absence.

De decembre 2010, que devait commencer le premier versement a aujourd'hui, aucun versement n'a ete effectue. Mon pere appelait sans cesse Mr Selalmas qui ne repondait quasiment jamais et lorsqu'il avait la chance de le joindre, il racontait que la societe chargee d'aider l'entreprise a me payer avait du retard, et d'autres raisons bidon de ce genre...

En juillet 2011, de retour en France, je me decide a envoyer une lettre recommandee a mon ex employeur, lui indiquant qu'il avait une huitaine de jours pour me regler la somme due, ou dans le cas contraire je m'adresserai au juge competent pour renvoyer l'affaire en justice. En plus de la lettre envoyee a mon ancien employeur, je decide d'ecrire pour l'emission "Ca peut vous arriver" de Julien Courbet sur RTL, qui est une emission dans laquelle Julien Courbet et son equipe viennent en aide au personnes victimes d'injustice ou d'arnaque.

A la suite du courrier recomande envoye a mon ancien employeur, a ma grande surprise je recois une lettre de l'avocate de mon ancien employeur m'informant que la somme totale mettant due avait ete versee en totalitee depuis mars 2011 a Mr Selalmas qui etait charge de me la reverser!!!

Conclusion Mr Selalmas m'a vole la somme m'ettant due, c'est donc pour cela qu'il ne repondait plus sur aucun numero, et son local au 63 rue Pascal est egalement ferme.

Heureusement, peu de temp apres, la radio RTL a contacte mon pere afin de prendre en main cette affaire et de la presenter a la radio.

L'equipe RTL ayant apres de longues recherches reussie a joindre Mr Selalmas, celui-ci s'expliquera mardi matin a partir de 9h30 sur RTL. Je vous invite a ecouter et meme a essayer de contacter la radio si vous avez ete vous aussi victime d'escroquerie...

J'espere que mon temoignage vous a ete utile et je vous conseille de vous debarrasser rapidement de cet escroc!

Par **LULU**, le **23/08/2011** à **11:11**

Bonjour,

J'ai écouté RTL ce matin et constaté que M. Selalmas n'avait pu être joint, ce qui ne m'étonne pas car il laisse son répondeur sur messagerie et ne rappelle personne car il semble être confronté à plusieurs graves litiges, dont des cas identiques au votre.

Merci de répondre à mon message privé SVP

Lulu

Par **phlpp826**, le **23/08/2011** à **13:05**

Moi aussi eu un peut près même tour devais passé cour d'appel de DOUAI LE 30 MARS 2011 la veille me dit qu'il a recule la date ,je reçois part cour d'appel une radiation de mon dossier .Mon syndicat ses dire Théotore Salamas rue pascal paris me dit qu'il ma réinscrit mes quand téléphone cour d'appel rien et fait la j'attends septembre 2011 comme il ma dit je devais avoir nouvel .Mes moi je me suis réinscrit cour d'appel pour mon a faire mes je me demande si on peut faire confiance a cette personne au début ma dit que sa allée vite vie a vie documents et preuve maintenant qui a était payer ses put le même il ne parle put pareil et me dit qu'il fait nécessaire pour l'instant il ne fait rien si tu veut veut bien témoigniez pour toi si ses vraiment de l'arnaque et toi de même témoigne pour moi a deux ses mieux on peut prévenir dire que nous somme au courant de se qui font au victime comme nous contacte moi .

Par **Thierry77**, le **24/08/2011** à **15:49**

Bonjour,

Après plusieurs tentatives infructueuses, j'ai fini par entrer en contact avec Mr SELALMAS ces derniers jours (par l'intermédiaire de messages laissés sur son téléphone portable) !!

A mon grand étonnement, il m'a rappelé pour me raconter un "tissu" de mensonges quand aux difficultés rencontrées pour joindre le Syndicat SASDS depuis juillet dernier, par exemple:

1/ qu'avant son départ en congés pour le mois d'août, il a pourtant mis en place un accueil physique le jeudi matin au bureau du Syndicat, 63 rue Pascal (13è), pour assurer une "continuité de service" pendant son absence !

2/ qu'après lui avoir rétorqué qu'en réalité cet accueil physique n'existait pas pour m'être déplacé rue Pascal plusieurs fois - et notamment le jeudi matin - et avoir trouvé chaque fois le rideau de fer baissé, Mr SELALMAS - sans se départir de son aplomb - a rectifié le "tir" en me disant qu'en fait, c'était une permanence téléphonique qui était assurée par une personne de

SASDS !

3/ qu'après lui avoir opposé que, là aussi, il n'y avait pas plus de permanence téléphonique que de "beurre en branche", pour avoir, là aussi, essayé de joindre quelqu'un au cours de cette "prétendue" permanence téléphonique, il m'a répondu qu'il allait contacter la personne du Syndicat devant assurer ce service, pour savoir ce qui se passait, et qu'il me rappellerait. Ce qu'il n'a pas fait évidemment... etc. etc. !

Tout cela n'étant que des excuses fallacieuses pour gagner du temps et essayer de calmer le jeu.

Dernier acte, cet après midi:

j'ai laissé de nouveau un message sur son téléphone portable, lui disant que je n'acceptais plus d'être pris pour un... imbécile, que je désirais reprendre mon dossier au local du Syndicat - afin de lui retirer la défense de mon litige - et que j'exigeais d'être remboursé de mes 900 € versés.

Suite au prochain épisode...

Par **LULU**, le **24/08/2011 à 17:16**

Bonjour,

Merci Thierry 77 pour ces informations. C'est un exploit d'avoir joint M. Selalmas.
Je confirme qu'il était totalement injoignable.
Merci de nous tenir avisés de vos progrès SVP.

Lulu

Par **phlpp826**, le **24/08/2011 à 18:24**

Moi il a fait un peut prés le même mes j'ai vus sur site des plein de se syndicat et j'ai sus que radio R T L sa peut vous arrivé Julien Courbet avais eu des plein de personne comme nous qui se sont fait arnaqué téléphone 32 10 et explique ton problème moi ses ce que je viens de faire passe le mot autre victime plus on et on peut mieux ce défendre nous somme victime Julien Courbet tien conte a ses chose je me bâterais jusqu'au boue déjà victime licenciement abusif roulé part avocat qui ma pris plus de 1400 euro ensuit syndicat S A S D S Théodore qui avant payer me disait que mon dossier était très fort vie a vie document attestation preuve et journaliste qui on publier ce qui mes arrivé a près avoir payer il n'était put pareil et ses sa la solidarité et sois disant syndicat sont la pour nous défendre et faire valeur nos droits a qui devons nous faire confiance fait ce que je tes dit si tu veux contacte moi part EMAIL te donnerais information et pourrons mieux discuté et faire valeur nos droit merci

Par **LULU**, le **24/08/2011 à 18:29**

Bonjour,

Pour ma part j'essaie de rentrer dans mes frais par négociation si j'arrive à joindre le dirigeant en septembre.

Sinon j'envisage une action concertée si je suis suivie par d'autres victimes.

Lulu

Par **phlpp826**, le **24/08/2011** à **18:45**

O K de même pour moi je doit avoir sois disant nouvel septembre je vous dirais quoi vous pouvais toujours contacté et si il a d'autre victime contacté nous merci.

Par **phlpp826**, le **24/08/2011** à **19:02**

Moi ses pareil j'attends de ses nouvel septembre sinon porte plient alors sa serais bien si nous somme plusieurs a réagir tous ensemble pour faire valeur nos droit contacté moi a prés premier septembre je vous dirais ce qui va encore inventé merci .

Par **LULU**, le **24/08/2011** à **20:14**

OK et merci
Lulu

Par **phlpp826**, le **24/08/2011** à **20:31**

OK a oui regardé boite a lettre tard eu courrier cour d'appel nouvel date car j'ai dut faire moi même ma réinscription car Théodore me disait a chaque fois part téléphone qu'il avais fait ma réinscription je n'est jamais eu le double de ma réinscription et quand je téléphoné cour d'appel il me disait que Théodore n'avais rien envoyer pour ma réinscription ses pour cela que j'ai pris les devant fait moi même courrier recommandée avec avis de réception et la je vais avoir convocation on va voir ce que va faire Théodore bonsoir vous dirais en septembre .

Par **pat76**, le **25/08/2011** à **13:54**

Bonjour

Je ne voudrais pas vous décevoir, mais vous risquez d'attendre longtemps une intervention

de ce soit disant juriste et conseiller syndical. En dehors de vous avoir pris des "frais" que vous a-t-il apporté?

Vous n'êtes pas le premier à vous êtes fait avoir par cette personne.

Envoyé lui un courrier recommandé en lui demandant de vous adressez dans les 8 jours à la reception de votre lettre une copie de votre réinscription puisqu'il a d'après ses propos effectué les démarches nécessaires en ce sens.

Vous avez son adresse à Boulogne-Billancourt?

Par **phlpp826**, le **25/08/2011 à 14:21**

Ces ce que j'ai fait et ne ma jamais envoyer double dut faire moi même réinscription . au moi la je devais avoir ses nouvel en septembre lui dirais directement que j'ai eu beaucoup personne qui mon contacté eu même problème et si il ne faisait pas sont travail que nous somme plusieurs porté plainte sur lui j'attend septembre vous en dirais plus merci.

Par **selalmas**, le **30/08/2011 à 14:35**

Bonjour Madame DEVIGNE

Je viens vers vous suite à votre appel téléphonique d'hier pour vous confirmer que suite à votre demande je reste toujours votre défenseur devant la Cour d'Appel de DOUAI et comme convenue il sera bien de me faire parvenir copie de la décision de la CPAM concernat votre longue maladie, d'autre part, je vous remercie de bien vouloir me communiquer les notes de plaidoirie que vous avez donné à la Cour car je reçu la reintroduction mais pas vos notes.

Il sera bien comme il faut demander plus que la somme que nous avons obtenus au Prud'hommes soit 6 938€ de amener la prévue que le prejudice que vous avez subi à la suite de la rupture abusive de votre contrat et supérieur à la condamnation.

Je vous propose donc de s'appeler afin de mettre au point une stratégie.

Par ailleurs, le Syndicat est toujours en activité et contrairement a ce qui est exposé dans le forum nous avons ni fermé ni disparus avec l'argent des adhérents.

A très bientôt
Cordialement
Théo SELALMAS

Par **selalmas**, le **30/08/2011 à 14:37**

Bonjour,

Je viens de prendre connaissance de votre message.
Est il possible de nous donner votre nom car pour pouvoir vous répondre convenablement?
Merci d'avance
Théo SELALMAS

Par **selalmas**, le **30/08/2011** à **14:42**

Bonjour lulu

Est ce que tu est adhérent au Syndicat si oui merci de donner ton nom afin de faire le point avec toi.

Cordialement
Théo SELALMAS

Par **selalmas**, le **30/08/2011** à **14:51**

Bonjour Virginie,

Je vous conseil de voir avec votre avocate qui est intervenue à duplex ce matin à l'emission de RTL concernat votre affaire.

Pour ma part,je tiens à vous dire qu' il est prouvé que votre dû n'est pas été libélé ni à mon ordre ni à celle du syndicat.

Cordialement
Théo SELALMAS

Par **phlpp826**, le **30/08/2011** à **20:08**

Bonsoir,je répond question monsieur Théodore le 29/08/2011 je vous et téléphoné pour vous dire que j'ai dut me réinscrire moi même cour d'appel au moi aout 2011 car le 30 mars 2011 vous avais reculé l'audience vous et fait confiance de la eu courrier de la cour d'appel qui me radier je vous les dit vous avais répondu que vous allée me réinscrire les moi on passé aucune réponse et courrier de la cour d'appel pour ma réinscription cour d'appel la moi j'attends de voir car eu réponse cour d'appel comme quoi que ma demande de réinscription a bien était fait part moi vous me dit que vous allée être présent et de demandé que la cour d'appel revoir mon dossier victime d'un licenciement abusif étant en arrêt maladie reconnus C P A M en long maladie. Me licencie sans passé médecin du travail .Mon statut travail était femme de ménage me faisait faire travail qui ne correspondais pas a mon statut de travail . 8 ans après être licencier eu rendez-vous médecin du travail normalement je devais passé avant d'être licencier au médecin du travail .Reçus 8 ans après licencier attestation d'exposition produits cancérigènes ne savais pas que je manipulé et respiré produits toxique et cancérigènes part l'ordre de l'inspection du travail qui a donné l'ordre a mes patrons d'envoyer cette attestation. Depuis 2004 ne perçois rien les faut inexcusable de mon employeur . Les heure de travail que je faisait était 167h92 part moi pas 43h part moi car les

prud'homme mon donnée gain de cause mes pas conté tout ses chose et les heure de travail exacte pourtant bien marqué sur fiche de paie 167h92 part mois eu conté 43 h part moi j'attends que vous venais prochaine audience de la cour d'appel pour dit tout sa .Comme je vous et dit je verrais vraiment le jour de l'audience vous avais bien parlé si vous venais et ne reculé pas la date dernière minute j'attends de voir le jour J je vous dirais la suite Experatoo

Par **selalmas**, le **30/08/2011 à 21:47**

Bravo Madame DEVIGNE
JE SUIS D'ACCORD AVEC VOUS
THEO

Par **selalmas**, le **01/09/2011 à 08:56**

MESSAGE IMPORTANTE A TOUS

SUITE A UN PROBLEME D INTERNET LE TELEPHONE ET LE FAX NE FONCTIONNENT PAS.

EN CAS D URGENCE MERCI DE ME CONTACTER AU 06 07 96 01 19.

JE VOUS REMERCIE DE VOTRE ATTENTION

THEO SELALMAS
SYNDICAT SASDS

Par **pat76**, le **03/09/2011 à 15:35**

Bonjour

Il y aura une permanence au 63, rue Pascal 75013 PARIS, le lundi 5 septembre 2011 au syndicat SASDS?

Par **selalmas**, le **03/09/2011 à 17:07**

Bonjour Pat 76,

Non, car les délégués syndicaux sont 1 en vacances et l'autre devant la Cour d'Appel de Versailles.

D'autre part, le téléphone st toujours hors service.

merci de me contacter si besoin est.

CORDIALEMENT
théo

Par **fatimanoemie**, le **26/09/2011** à **09:44**

j appel a tous ceux qui ont ete arnaquer par monsieur theodore selalmas de se faire connaitre et nous poorterons plaintes ensemble pour recuperer notre argent
moi aussi sj ai payer 800euros et rien n a ete faite de sa part
reponse urgent svp

Par **phlpp826**, le **28/09/2011** à **08:42**

Madame moi je ne peut me prononcé j'attends la date de mon jugement pour mon licenciement abusif malade depuis des années monsieur Théodore ma dit qu'il serais présent qu'il allée demandé tout les préjudice subie et tout mes droits. Si vraiment il ne viens pas ou fait mal sont travail je vous mettrai au courante déjà mis en contact avec d'autres qui attends comme moi leur jugement si il fait fond bon nous porterons plainte. Si cette affaire n'aboutis pas malgré tout les preuve documents que j'ai en main .Sachet madame que je vous comprend moi maintenant si il fait sont tr

Par **phlpp826**, le **28/09/2011** à **08:52**

Excusé moi pas terminé ma phrase si il ce présent fait sont travail je ne peut rien faire pour vous m'était vous a ma place regardé site Vivastreet.fr Verrais carte de France cliqué sur nord verrais bas de page appel a témoin verrais plusieurs annonce qui explique tout ce qui mes arrivé vous serai .La vous comprendrais bon courage.

Par **phlpp826**, le **28/09/2011** à **20:39**

Ce message et pour fatimanoemie si je me fait arnaqué part Théodore pour mon affaire je vous contacte a oui je suis une femme pas un homme regardé le site que je vous et dit .

Par **fatimanoemie**, le **28/09/2011** à **20:46**

phlpp826
desolée Mme eh bien de quel site parlez vous?
ecoutez je tiens ce que ce monsieur payes les degats qu il a fait il y a plusieurs victimes

Par **phlpp826**, le **28/09/2011** à **22:58**

Ce site Vivastreet.fr verrais carte de France cliqué sur nord puis verrais en bas de page appel

a témoin vous pourrais voir tout ce qui mes arrivé plusieurs annonces bonsoir.

Par **fatimanoemie**, le **29/09/2011** à **10:14**

j ai essayer vivastreet mais je ne trouves pas de nord comment devrais faire desolée

Par **phlpp826**, le **29/09/2011** à **10:25**

BONJOUR , tu voie carte de france clique sur nord tu verras bas page appel a témoin clique de sus et après tu verras mon adresse email plusieurs annonce la tu comprendras .

Par **fatimanoemie**, le **01/10/2011** à **14:00**

alors messieurs dames ceux qui on eu affaire a SASDS mr selalmas et qui on ete arnaquer comme des milliers de personne reagisser, avez vous peur de lui ou quoi je cherches des personnes qui veulent porter plainte contre lui nous sommes deja plusieurs a vouloir le faire

Par **fatimanoemie**, le **09/10/2011** à **17:43**

waoouh franchement j ai ete contacter par plusieurs personnes hier seulement pour que nous nous unissons afion de porter plainte contre SELLAMAS donc voila nous allons donc attendre encore la semaine prochaine pour voir si d autres veulent s associer a nous

Par **fatimanoemie**, le **09/10/2011** à **17:44**

allez sur vivastreet et vous verrez le nombre de personnes qui ont eu affaire a la SASD SELALMAS

Par **SOPHIE**, le **12/10/2011** à **16:19**

J'ai un énorme problème avec ce syndicat!!! J'ai mon procès qui est prévu dans 1 mois , les pièces n'ont pas été envoyées a la partie adverse et tout le monde a disparu. J'ai perdu 900 eur et je me retrouve sans personne pour me défendre. Je ne sais pas quoi faire! Et apparemment comme ils ont fait passer ça en cotisations syndicales on peut rien faire. J'aimerais quand meme porter plainte , y a t-il d'autres victimes?

MERCI

Par **SOPHIE**, le **12/10/2011 à 16:26**

Fatimanoemie je te suis! Dis moi comment on procède Merci

Par **pat76**, le **13/10/2011 à 13:49**

Bonjour Sophie

Il faut déjà prendre contact avec l'inspection du travail pour signaler le comportement de ce responsable du "syndicat SASDS" et ensuite déposer une plainte individuelle auprès du Procureur de la République pour abus de confiance.

faites-vous aider par un syndicat plus compétent.

Votre dossier est jugé devant le Conseil des Prud'hommes de Paris?

Vous avez une copie des pièces en votre possession?

Par **fatimanoemie**, le **13/10/2011 à 18:23**

alors je viens d'avoir une personne qui a réussi à se faire rembourser par selalmas en faisant appel à Julien Courbet je crois que nous allons faire pareil
nous sommes déjà 5 personnes et si d'autres veulent se joindre à nous eh bien vous serez les bienvenus

Par **fatimanoemie**, le **13/10/2011 à 19:59**

le comble et que selalmas m'a appelé aujourd'hui pour donner des conseils en me disant mais madame aller porter plainte au tribunal, si comme si j'étais une débile, et que je ne sais pas comment faire

aujourd'hui un monsieur très gentil m'a contacté pour me dire que grâce à Julien Courbet sa fille a obtenu le remboursement total de ce qu'elle a payé à selalmas et il veut bien nous aider à constituer un dossier contre ce syndicat incompétent

par ailleurs sachez qu'une soit-disant victime m'a contacté pour me dire qu'elle est prête à se joindre à nous pour porter plainte et vous ne devinerez jamais ce qu'elle a fait par la suite elle a contacté selalmas pour lui dire oh il y a une dame sur internet qui a lancé un appel à témoin contre= vous a cette personne je lui ai dit madame ou melle puisque il s'agit d'une femme qui m'a dit qu'elle aussi a eu un problème avec ce monsieur j'étais prête à l'intégrer dans notre groupe de témoin pour gagner maintenant je lui ai dit NON NON ET NON madame je ne veux même pas entendre parler de vous vous SOPHIE a vu ce qu'elle m'a dit sur ce groupe de témoin

Par **phlpp826**, le **13/10/2011** à **21:23**

Madame, pourquoi vous envoyer cette email moi je vous et dit que je ne pouvais rien faire car mon dossier va passé cour d'appel si ce monsieur me fait mauvais coup la je pourrais porterais plainte. Si il fait sont travail je n'aurais rien a dire de tout façons d'autre personne attend de voir passé leur affaire si il fait mauvais tour on ce recontacte déjà les cordonné de ses personnes. Bon courage a vous moi j'attends passé cour d'appel comme d'autre personne on verra bien bonne soiré

Par **fatimanoemie**, le **14/10/2011** à **11:53**

madame ce message n est pas destiner a vous mais a une autre personne qui m a contacter ensuite elle a contacter selalmas pour le lui dire que je cherchais des victimes soyez tranquille j attends votre appel sachez que nous sommes plusieurs et que nous allons nous rencontrer prochainement

Par **SOPHIE**, le **14/10/2011** à **13:39**

Bonjour Pat76,

oui je passe devant le Conseil des Prud'hommes de Paris et effectivement j'ai toutes les pieces...

Par **pat76**, le **14/10/2011** à **14:45**

Bonjour Sophie

A quelle date l'audience?

Par **pat76**, le **14/10/2011** à **17:30**

OK.

Je viendrai faire un tour.

Par **SOPHIE**, le **14/10/2011** à **18:03**

Le proces va etre decalé

Par **pat76**, le **14/10/2011** à **18:58**

Le président conseiller décidera peut être de renvoyer l'affaire, mais qui va en faire la demande, vous où la partie adverse?

Par **SOPHIE**, le **14/10/2011** à **19:02**

J'aimerais que quelqu'un le fasse pour moi mais j'ai encore trouvé personne...

Par **pat76**, le **14/10/2011** à **19:05**

Avez-vous pris contact avec un autre syndicat pour expliquer votre situation?

Par **SOPHIE**, le **14/10/2011** à **22:37**

Je ne sais pas a qui m'adresser, ni ou m'adresser! J'ai besoin de trouver quelqu'un de competent, avocat ou syndicat peut importe, qui prenne mon dossier en main et qui me suive de A a Z!

Par **pat76**, le **15/10/2011** à **12:29**

Bonjour Sophie

Il ya plusieurs syndicats qui sont habitués à aider les salariés, vous avez le choix surtout dans les plus anciens (CGT, CFDT, FO).

Prenez au moins contact le plus rapidement possible. Si l'un des ces syndicats prend votre dossier, ce ne sera pas pour le lâcher en cours de procédure.

Par **SOPHIE**, le **15/10/2011** à **12:41**

MERCI BEAUCOUP POUR VOS CONSEILS...

Par **phlpp826**, le **17/10/2011** à **11:31**

Fait très attention déjà eu affaire a ses syndicats. Il ne veule pas ce mouiller il vous dise qu'il

ne peut rien faire. Surtout quand ce sont des patrons qui con-esse beaucoup de monde sont presque tous les même faite attention ou vous mettais vos pied moi même victime. Ne ces put ou sont les vraie syndicats qui défendais très bien les ouvriers maintenant eu ce qui leur intéresse ses de payer a la fin rien et fait si vous trouvé syndicat correcte honnête faite moi le connaitre .Moi la j'attends de voir ce qui va faire pour mon affaire vous dirais quoi surtout fait très attention bonne journée

Par **SOPHIE**, le **17/10/2011** à **11:49**

Merci de votre avertissement! Je viens d'appeler il y a a peine 1h deux syndicats differents. Ils repondent tres mal et ne veulent pas prendre mon dossier. Soit disant qu'ils font une selection...Quand on voit les personnes vulgaires et basses classes qui repondent, je prefere encore payer un avocat!

Par **phlpp826**, le **17/10/2011** à **12:07**

Pas étonnant . Ses pour cela que je vous et mis en garde .Surtout prend bon avocat moi j'étaie volé au lieux faire appel prudhomme il a fait appel a la C P A M ma pris plus de 1400 euro demande d'abord qu'il te fait facture pour ton affaire tout taxe compris affaire terminé . Simon il te feras payer le maximums je ses qu'il a des avocats correcte mes choisie bien car il en a des malhonnête ses comme dans tout il faut faire attention. Bonne chance

Par **fatimanoemie**, le **17/10/2011** à **19:21**

alors sophie tu vois j ai bien dis que selalmas ne feras rien pour toi, donc ecoutes nous sommes plusieurs je te contacterais des que possible pour te donner rdv avec tous les autres et nous porterons palinte tous ensemble

Par **fatimanoemie**, le **29/10/2011** à **11:53**

BONJOUR A TOUS EH BIEN JE LANCES UN APPEL A TOUT CEUX QUI M ON
CONTACTER NOUS DEVONS NOUS REUNIR POUR PORTER PLAINTES CONTRE
SELALMAS EH BIEN RECONTACTEZ MOI POUR PRENDRE RDV AFIN DE PREPARER
NOTRE DEFENSE TOUS ENSEMBLE

Par **pat76**, le **29/10/2011** à **14:07**

Bonjour Sophie

Quel est le problème que vous avez avec votre employeur qui a fait que vous l'avez assigné devant les prud'hommes?

Avez-vous trouvé un syndicat pour vous aider ou avez-vous pris un avocat.

Si vous m'indiquez le problème, je pourrai rechercher des jurisprudences de la Chambre Sociale de la Cour de Cassation et vous les apporter le 21 novembre au Conseil des Prud'hommes

Par **phlpp826**, le **29/10/2011** à **15:31**

Bonjour, a tous je contacte qu'il y a encore des personnes a l'écoute des personnes qui on eu des problème avec leur ancien patrons . Moi je suis une victime depuis des années me bas pour obtenir mes droits Malade ne perçois ni assédic maladie. Regardé site Vivastreet.fr verrais carte de France cliqué nord verrais bas de page appel a témoin regardé verrais plusieurs annonce avec tout les documents preuve si il y a des personne de lois ou autre qui pourrais me venir en aide a titre gratuit contacté moi nous somme des victimes nous avons des droits mes voila il n'a pas beaucoup de personne sérieux honnête a qui devons nous faire confiance la justice et très longue et pas toujours juste aidé moi .

Par **SOPHIE**, le **29/10/2011** à **18:12**

BONJOUR PAT

POUR L'INSTANT J'AI UNE AMIE QUI S'OCCUPE DE MOI, MAIS JE VOUS TIENDRAI AU COURANT.

MERCI DE VOTRE GENTILLESSE EN TOUT CAS.

Par **fatimanoemie**, le **29/10/2011** à **19:11**

alors sophie tu veux te joindre anous pour porter plainte contre selalmas? et vous badr et vous fatouma et mr manis ainsi que mr leb!! allez voici mon email
fatima-noemie@hotmail.fr

Par **SOPHIE**, le **04/11/2011** à **23:21**

AVIS CONTRE SELALMAS

Tout le monde sait que Selalmas est un escroc et est fort bien connu des services de Police! Faux numero d'enregistrement Mairie de Paris, Prefecture; il emploie des avocats radies du barreau qui en aucun cas ne peuvent vous defendre devant le Conseil des Prud'hommes;

falcifie des autorisations de l'UNSA alors qu'il est HCR, encaisse les cheques des victimes qui ont gagne leur proces ect...

Je me suis déjà occupe d'envoyer des courriers a des personnes tres hauts placees(gouvernement,medias,juriste...).

Je vais creer plusieurs sites sur internet en le denoncant dans les moindre details et en faisant publier sa photo,car celui recommencent ses arnaques sous le nom de "TS conseils"a Boulogne

Je vais le faire interdire d'acces au Tribunal et je vais également m'occuper de le faire condamner solidairement et faire plublier sa comdamnation dans un journal parisien a grand tirage!

Certes il est tres fort et tres malin, mais je reserve a Selalmas encore bien d'autres surprises ou il va tres vite dechanter!!!

Par **fatimanoemie**, le **05/11/2011** à **10:22**

oui ma chere sophie nous sommes fortes et nous nous ne laisserons pas selalmas nuire a d autres

voila la combattante que tu es et je ne regrettes paqs d avoir lancer l appel a temoin tu vois nous sommes courageuses y compris ceux qui sont avec nous
bisouuuuuuuuu

Par **fatimanoemie**, le **08/11/2011** à **13:05**

alors a ceux qui ont eu affaire a selalmas

eh bien sachez qu il est coincé je suis sure qu il va essayer de fuire la france car tout de meme nous sommes nombreux a avoir porter plainte contre lui et il ne nous echapera pas il ne sait plus sur quel pied danser d ailleurs il appelle pour dire mais je ne suis pour rien et il met tout sur le dos de ses collaborateurs qui eux aussi sont des voleurs

je sais qu il consulte ce site eh bien selalmas je ne vous lacherais pas tout comme ceux qui m ont contacter et waouuh vous allez le payer tres cher

arretez aussi de dire que vous avez regler mon probleme car c est faux je l ai regler toute seule et la presidente du prud homme Mme paris est avec moi

avez vous oublier qu elle ne voualit meme entendre ni nieme ni nils et vous continuez a dire que vous avez regler mon probleme alors que Mme paris ne vous donner meme pas le droit de parler

avez vous oublier qu elle aller faire appel a la police pour faire evacuer nils votre collaborateur vous etes fichu

Par **fatimanoemie**, le **08/11/2011** à **14:58**

waouh sophie bravo ma cherie

Par **selalmas**, le **08/11/2011** à **16:59**

Bonjour à toutes et à tous,

Depuis plus que trois mois je surveille ce forum et je note vos conversations, il me semble donc légitime de vous faire part de mes observations et d'avoir un droit de réponse afin que tous les intervenants comprennent bien;

Pour commencer

a) SASDS sont 5 syndicats qu'ils existent depuis 4 ans, HCR, Transports, cOMMERCE, Employés à domicile et Sécurité-Gardiennage.

b) Les syndicats en question ne sont pas payés par des honoraires pour uniquement assister un salarié devant les Conseils de Prud'hommes mais assistent que leurs adhérents qui sont à jour de leur cotisation, la cotisation variée selon le salaire de chacun,

c) à force d'écrire des choses juste ou non vous avez semé la panique et les personnes dont leur dossier est en cours sont désespérées.

En suite,

j'attends toujours le premier intervenant m'appelle pour faire le point avec lui ou elle.

Par la suite il me semble que Madame MIMOUN(fatinoemeie) qui avez déposé plainte contre le syndicat , plainte d'ailleurs classée, a la mémoire courte puisque, le 22 octobre 2010 elle écrivait sur LEGAVOX " je demande pardon à Monsieur SELALMAS en effet je compris mais trop tard que c'est pas sa faute si tout c est mal passé pour moi"

Alors Madame MIMOUN pour quelle raison vous oubliez de dire sur ce forum la totalité de votre histoire?

Pour quelle raison vous ne dites pas aux gènes qui vous lissent que suite à un problème avec le délégué syndical qui vous assistait et la présidente du bureau de jugement votre affaire a été confiée à un avocat du syndicat, avocat que le syndicat s'engagé de payer avocat gratuit pour vous, qui a fait un bon travail et a négocié avec l'avocat de votre patron 10 000€ pour vous mais, comme vous rencontré dans un hammam une autre avocatevous avez négocié avec elle 4 000€ à la place de 10 000€ et maintenant vous demandez que le syndicat vous rembourse votre cotisation alors que d'une part, le syndicat il vous a assisté devant le bureau de conciliation, à fait les conclusions pour votre affaire, se déplacé trois fois au conseil de prud'hommes pour vous assister, il vous a remis une attestation fiscale afin de devoir des impôts la somme de votre cotisation et en plus il vous a donné gratuitement un avocat.

Alors Madame MIMOUN nous aimerons bien comprendre où est votre problème et pour quelle raison vous avez accepté 4 000€ à la place de 10 000€.

Et assure vous Madame MIMOUN ce n'est pas mon intention de fuir comme vous l'écrivez dans votre papier de ce jour.

J'attends vos commentaires très rapidement.

Maintenant, passons aux écritures de SOPHIE, son nom est ATTAL , elle est opticienne , elle gagne environs 3 000€ brut par mois et elle a été licenciée puisque elle a eu un problème

avec son patron à cause de son comportement.

Voisine du quartier, elle habite à Montparnasse, elle a venu nous voir au syndicat au moins 10 fois pour faire le point sur son licenciement et monter une affaire au Conseil de Prud'hommes contre son ancien employeur.

Par la suite le syndicat l'a assisté devant le Bureau de Conciliation et son affaire a été renvoyée devant le Bureau de Jugement du 21 novembre 2011.

Le délégué syndical chargé de son affaire n'étant plus au syndicat je repris son dossier afin de le préparer.

Or, Sophie le mois de septembre m'a demandé de lui donner son dossier puisque elle voulait consulter plusieurs avocats et délégués syndicaux afin qu'elle gagne au Prud'hommes.

Elle demande également que le syndicat lui rembourse la somme qu'elle avait versé à titre de cotisation syndicale puisque elle estime qu'elle est une pauvre fille du fait qu'elle ne gagne pas suffisamment et qu'elle ne peut pas payer un avocat.

Bref, je ne vois pas comment le syndicat il faut faire pour rembourser les cotisations à Sophie alors qu'elle a choisi de reprendre son dossier.

Par la suite Sophie tes écritures sont à la limite de diffamation.

Par exemple " tout le monde sait que selalmas est un escroc bien connu des services de police, Fuax N° à l'enregistrement à la Mairie , préfecture, il emploie des avocats radiés du barreau , falsifie des autorisations de l'UNSA alors qu'il est HR etc etc.

Avocats radiés QUI comment il s'appelle si non diffamation.

CONNU DES SERVICES DE POLICE;

4 plaintes déposées contre le syndicat

1.MIMOUN JUIN 2010 AFFAIRE CLASSEE

2.BOUSSANNA JUIN 2010 AFFAIRE CLASSEE

3. SAIYE OCTOBRE 2010 AFFAIRE CLASSEE DEVANT LE TRIBUNAL D'INSTANCE DU 13E

4. ANTIGNY DESISTEMENT

AFFAIRE UNSA

Dépôt de plainte par L'UNSA pour utilisation frauduleuse des mandats UNSA convoqué par la brigade des affaires astucieuses en juin 2010 pour une enquête préliminaire avec audition de tous les salariés de syndicats anciens et présents ainsi que les dirigeants de l'UNSA et des délégués Syndicaux de L'UNSA, l'enquête préliminaire finie le mois de septembre 2010 comme après perquisition etc aucun document UNSA n'a été trouvé pas de nouvelles par la suite.

Affaire RADIC salariée de la radio NRJ: Elle a saisi la brigade des Fraudes puisque elle a estimé que le syndicat l'a volé du fait que le délégué syndical , le même que Madame MIMOUN a eu un problème avec Madame PARISIS Présidente d'Audience.

Après enquête menée par Monsieur SERANO affaire classée.

SOPHIE comment il s'appelle l'avocat radié.

Soit vous écrivez son nom, soit c'est la diffamation pure et simple.

TS CONSEIL

Cette structure n'a rien à voir avec le syndicat dont il faut que vous ne mélange pas tout. Pat 76, comme vous êtes certainement un délégué syndical, je vous invite de voir sur le magazine Liaisons sociales du mois d'octbre l'article concernant les syndicats en France et dans quelles conditions ils assistent les salariés devant les Conseils de Prud'hommes, assistance qu'elle n'est pas gratuite au contraire très très chère.

Madame DEVIGNE avez vous des nouvelles de la Cour d'APPEL?

Pour en finir, j'attente toujours que LULU me contacte pour faire le point avec elle.

Je vous prie de bien vouloir m'excuser pour les fautes de grammaire ou d'orthographe.

Dans l'attente de vos commantaires, je vous prie de bien vouloir recevoir toutes et tous mes salutations syndicalistes.

Théo SELALMAS
SYNDICAT SASDS

Par **SOPHIE**, le **08/11/2011 à 17:18**

Selalmas! N'aggravez pas votre cas! Pour vous les carottes sont cuites et même brulees!!! Alors arretez votre barratain et assumez pour une fois que pour vous c'est bientôt ...la FIN!!!!

Par **SOPHIE**, le **08/11/2011 à 17:33**

Et pour info Selalmas, quand je suis venue vous voir, j'etais au CHOMAGE!!! Comme bcp de personnes qui ont fait appel a vous d'ailleurs! Et ouais, j'ai pas d'argent pour payer un avocat, je dissimule tout mon argent sur un compte a part dans un autre pays,tout comme vous ;)

Par **pat76**, le **08/11/2011 à 17:41**

Bonjour

Lorsque vous tapez le nom de cette personne dans google, il y a ce lien qui apparaît.

[fluo]theodore selalmas - Expert Juridique - - Droit : Appelez l'expert
...business.wengo.fr/.../theodore-selalmas-expert-juridique-1351757.ht...En cache

theodore selalmas - Expert Juridique - - Droit : Conseiller Prud'homme puis Président au Conseil de Prud'hommes de Paris 16 ans durant, je sais.[/fluo]

SELALMAS THEODORE
110 RUE DE BELLEVUE

92100 BOULOGNE BILLANCOURT
siret: 51021158400014 Siège (entreprise monosite)

Nom commercial TS CONSEIL
Enseigne TS CONSEIL
Siret 51021158400014
TVA intracommunautaire
Adresse 110 RUE DE BELLEVUE
92100 BOULOGNE BILLANCOURT

Région Ile-de-France
Département Hauts-de-Seine (92)

Informations générales
Forme juridique Profession libérale
Capital -
Date de création
Activité 7022Z
Conseil pour les affaires et autres conseils de gestion
Effectif 0 salarié
Établissement(s) 1
Type Siège (entreprise monosite)

Par **selalmas**, le **08/11/2011 à 18:00**

Ts Conseil n'a rien a voir avec les syndicats en question;
alors cher camarade où est ton problème?
Dit nous tous si non il faut mieux de rien dire Lire d'abord l'artcile sue les syndicats qu'ils
prends l'argent des salariés avec les cotistations, les frais d'ouverture de dossier et les article
700 du CPC et parlez nous de ces problèmes plutôt que de TS CONSEIL;
Merci de nous donner ton nom aussi pour le taper sur GOOGLE.
Syndicalement
Théo
ps Fautes car pas de correction automartique..

Par **SOPHIE**, le **08/11/2011 à 18:11**

Merci pour toutes ces infos! Mais je les avais déjà et j'ai tout donne dans les moindres details
dans ma plainte. Et pour info tous les numeros que Selalmas a enregistre pour SASDS a la
mairie , prefecture et siret pr TS conseils, après verifcation sont FAUX ET INEXISTANTS!

Par **pat76**, le **08/11/2011 à 18:12**

Bonjour Mr SELALMAS

Mon nom c'est GEOTROUVETOUT.

TS CONSEIL c'est pour faire de la publicité pour la société libérale d'une personne qui apporte tant à bien défendre les salariés.

Bonne continuation...

Par **selalmas**, le **08/11/2011** à **18:16**

MERCI
THEO

Par **pat76**, le **08/11/2011** à **18:42**

Bonjour Sophie

Trouvé sur infogreffe:

SELALMAS THEODORE

Non inscrit au Registre du Commerce et des Sociétés

DESCRIPTION DE L'ENTREPRISE

Inscription au répertoire SIRENE : 02/2009

Identifiant SIREN : 510 211 584

Identifiant SIRET du siège : 510 211 584 00014

Sigle :

Catégorie juridique : Profession libérale

Activité Principale Exercée (APE) : 7022Z - Conseil pour les affaires et autres conseils de gestion

DESCRIPTION DE L'ETABLISSEMENT

Inscription au répertoire SIRENE : 02/2009

Identifiant SIRET : 510 211 584 00014

Enseigne : TS CONSEIL

Adresse :

plan MONSIEUR THEODORE SELALMAS TS CONSEIL

110 RUE DE BELLEVUE

92100 BOULOGNE BILLANCOURT

Activité Principale Exercée (APE) : 7022Z - Conseil pour les affaires et autres conseils de

gestion

AUCUNE COMMANDE POSSIBLE POUR LES ETABLISSEMENTS NON INSCRITS AU
REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Par **selalmas**, le **08/11/2011** à **18:58**

Sophie,
si vous voulez je vous envoie par la poste l'enregistrement à la MAIRIE plus les détails
INFOGREFFE SUR TS CONSEIL;
Cordialement
Théo

Par **fatimanoemie**, le **08/11/2011** à **19:06**

alors c'est moi
mimoun noemie
tout ce que dit selalmas est faux il est vrai que je me suis excusé car il avait promis un
avocat payé par lui, ce qui est faux car cet avocat le jour de l'audience a refusé de me
défendre ne précisant qu'elle ne pouvait pas me défendre vu qu'elle n'a pas été payée par
selalmas, la présidente du prud'homme est témoin, elle a même refusé d'entendre Niema et
nils qui soit dit devais me défendre, le jour de la conciliation la présidente Mme Paris a
refusé de entendre Melle Niema on lui disant que leur syndicat n'est pas apte à représenter
qui que soit devant le prud'homme, deuxième audience c'est Mr Nisl qui est venu et
rebelotes la présidente a refusé de l'entendre on lui disant qu'il n'avait pas le droit de
représenter qui que soit tout cela pour vous dire que selalmas est un vrai menteur d'ailleurs je
vais transmettre son message au tribunal devant lequel nous avons porté plainte et nous
sommes nombreux
et quand il parle de Sophie en disant qu'elle gagne 3000 euros a-t-il le droit de communiquer
ce que Sophie gagne
je me suis débrouillé pour avoir 4000 euros et les avocats de la partie adverse sont là pour
témoigner qu'ils n'ont jamais proposé 10000 euros ne vous laissez pas faire par ce selalmas
car de toute façon il va le payer très cher

Par **fatimanoemie**, le **08/11/2011** à **19:07**

le syndicat UNSA a aussi porté plainte contre selalmas car il se faisait passer pour eux

Par **SOPHIE**, le **08/11/2011** à **19:08**

Si vous m'envoyez ça comme les pièces qui auraient dû être envoyées à la partie adverse et

qui comme par hasard ne sont jamais arrivees OU comme le cheque de remboursement que vous m'auriez la aussi soit disant envoye (avec un faux numero d'AR) et que vous m'avez finalement depose au magasin, est revenu impaye, non merci!!!!!!

Par **fatimanoemie**, le **08/11/2011** à **19:16**

d abord il a la memoire tres courte il dis que mon affaire a ete conclus le mois de juin 2010 alors que c est seulement en septembre 2011 que j ai regler mon probleme toute seule, selalms arretez de dire n importe quoi vous mentez et je vous sommes d arreter de nous salir apres nous avoir arnquer tout cela va etre presenter le jour de l audience qu tribunal, oui c est vrai j ai eu 4000euros et j en suis contente avez vous oublier Mme lebon et Mr messaoudi et Melle virginie qui eux ont gagner malheureusement les cheques qu il devaient encaisser sont passer par vous et vous avez encaisser les cheques destins a ces gens la avez vous la memoire courte comment se fait il que vous avez pu encaisser dess cheques qui ne sont pas pour vous avez vous oublier que Melle virginie a pu avoir gains de cause grace a mr julien courbet qui vous a mis au pieds du mur et il vous a envoyer un motard pour recuperer les cheques destines a celle ci VOUS N ALLEZ VOUS EN SORTIR COMME CA

Par **SOPHIE**, le **08/11/2011** à **19:24**

Sur ce bonne soiree! J'ai une vie et je n'ai pas le temps d'epiloguer 107 sur ce site! Et Noemie te fatigues pas a te justifier tu n'as rien a lui prouver...Il est mort et ne s'est plus quoi faire pr attirer notre attention!!!

Par **fatimanoemie**, le **08/11/2011** à **19:26**

selalms je ne vous appeles meme pas monsieur car vous ne le meritez pas pour moi un monsieur c est celui qui prends ses responsabilites et qui ne se cache pas derriere des arguments bidon allez avez vous oublier que le presidente Mme paris ne vous donne meme pas le droit de parler QUELLE HONTE et vous vous estimez que vous etes solvable n allons pas loin je vais contacter la presidente du prud homme Mme paris et vous verrez que vous etes incapable de defendre qui que soit elle vous permet meme pas de parler

Par **phlpp826**, le **08/11/2011** à **19:29**

Monsieur Théodore que se passe t 'il j'espère avoir de vos nouvel et avoir des explication moi j'attends votre coup de fil pour savoir ce qui en et pour mon affaire vous avait adresse mail contacté moi bonne soire .

Par **fatimanoemie**, le **08/11/2011** à **20:22**

c est faux je n ai jamais fait de menaces et puisque vous dites que je vous menaces eh bien qu il en soit ainsi
maintenant je vais vous menacer devant tout ceux qui ont eu affaire a vous et que avez arnaquer
je ne vous menaces en disant que je vais vous tuer ou autre mais juste que vous allez avoir affaire a la justice vous etes faux, menteur,voleur, et vous aussi arretez de dire des mensonges
comment vous osez de parler de la vie privée des gens tel que sophie qu elle gagne 3000euros ou plus c est grace a son travail
avez vous oublier il y a pas plus de deux semaines vous m avait telphonez en me disant mais mme mimoun comment je vais vous rembourser je ne gagnes que 1200euros et alors que vous gagnez 1200 ou 12000 je m en fou completnement vous vous etes enrichis grace a nous

Par **selalmas**, le **08/11/2011** à **20:35**

MADAME MIMOUN,
J'ai votre message sur mon mobile dont errêter de dire des conneries.
CORDIALEMENT
THEO

Par **fatimanoemie**, le **08/11/2011** à **20:43**

DES CONNERIES J AI APPRIS A LES FAIRE GRACE A VOUS IL EXISTES BIEN UN CABINET D AVOCATS DE SANTI SEULEMENT VOILA C EST PAS PATRICK DE SANTI C EST MARC DE SANTI ET MOI DEMAIN JE VAIS LES CONTACTER DONC VOILA ARRETEZ DE M ECRIRE JE FAIS CONFIANCE A LA JUSTICE
JE VOUS INTERDIT DE M ECRIRE ET JE PRENDS COMME TEMOIN PERSONNES PRESENTENT SUR CE SITE
VOUS SAVEZ QUE VOUS CUIITS

Par **SOPHIE**, le **08/11/2011** à **20:54**

Maintenant Noemie, ne parle plus sur ce site avec lui , on ne rentre pas dans son jeu, ne te justifies pas! On s'apelle entre nous mais ne parle plus sur ce site avec lui , laissons lui la surprise!

Par **fatimanoemie**, le **08/11/2011** à **20:56**

BIEN MA PETITE SOPHIE SELALMAS PENSES QUE NOUS ALLONS AVOIR PEUR DE LUI
EH BIEN IL SE TROMPES
MAIS IL VA AVOIR LA SURPRISE QUAND IL AURA LA CONVOCATION DU TRIBUNAL
ET LA JE VOUDRAIS ETRE UNE PETITE MOUCHE POUR VOIR SA REACTION JE SUIS
SURE QU IL VA TOMBER DANS LES POMMES ET JE JURE QUE S IL M ECRIS ENCORE
JE VAIS IMPRIMER TOUT CELA POUR LES PRESENTER AUX JUGES IL DIT N IMPORTE
QUOI NOUS OMMES PAS LES SSEULES A SE PALINDRE DE LUI TOUT CE SITE LUI
EST DESTINES TOUT LE MONDE SE PLAINT DE LUI LA SEULE CHOSE C EST QUE
NOUS SOMMES PLUSIEURS A AVOIR PORTER PLAINTE MAIS CA IL NE LE SAIS PAS IL
CROIT VRAIMENT QU IL VA S EN SORTIR
IL AURA LA SURPRISE QUAND IL SERA CONVOQUER

Par **fatimanoemie**, le **08/11/2011** à **20:57**

OK SOPHIE LAISSONS LE COGITER MOI JE NE LUI DONNERAIS PLUS D IMPORTANCE
J ATTENDS LE JOUR DE L AUDIENCE AU TRIBUNAL

Par **phlpp826**, le **08/11/2011** à **21:43**

Monsieur Théodore je vous donne mon numéro téléphone madame Devigne stella
0361290592 j'attends votre appel

Par **SOPHIE**, le **08/11/2011** à **21:53**

C'est toi qui va bientôt dormir Selalmas et derrière les barreaux mdrrrrr

Par **selalmas**, le **08/11/2011** à **22:07**

quartier vip à la santé je présume.

allez bonne nuit et à demain pour la suite.

Théo

Par **fatimanoemie**, le **08/11/2011** à **23:33**

il n y a pas que mimoun et sophie nous sommes dix a avoir deja porter plainte contre vous
alors arretez de dire n importe quoi

Par **fatimanoemie**, le **15/11/2011** à **19:24**

a vous tous sachez que selalmas prend contact avec tout ceux qui m ont telephoner en leurs disant que je cherches a vous arnaquer et prendre votre argent alors je vous dis seulement une chose moi aussi je ne suis qu une victime comme vous et svp ne croyez surtout pas ce que vous dit ce connard sur moi, je sais qu il a peur et commences meme a propOser de l argent a tout ceux avec qui je suis en contactes et avec qui nous avons porter plainte tous ensemble

SVP N HeSITEZ A PRENDRE CONTACTS AVEC MOI JE SUIS LA POUR VOUS
REPONDRE IL VEUT ME SALIR ET LA IL VA LE PAYER TRES TRES CHER

Par **selalmas**, le **15/11/2011** à **19:45**

MADAME MIMOUN SVP ARRETER DE DELIRER.
RIEN A FAIRE POUR VOUS, ESSAYER DE TROUVER UNE MANIERE DE CONCILIER
PLUTOT QUE SUR L'INTERNET.
CORDIALEMENT
THEO

PS VOS 400E A MON AVIS NE SONT PAS REMBOURSEMBLES
IL FAUT VOIR COMMMENT FAIRE
MERCI DE LAISSER UN MESSAGE A MON PORTABLE

Par **pat76**, le **15/11/2011** à **19:59**

Maître Patrick De Santi
Avocat au Barreau de :
PARIS

52, Boulevard de Vaugirard
75015 PARIS
Tel : 01.43.35.55.78
Fax : 01.43.35.49.04

Par **fatimanoemie**, le **15/11/2011** à **21:35**

selalmas je ne vous laisserais aucun message sur votre portable, c est a vous de me contacter c est bien vous qui m avait arnaquer de 851eurso
donc je ne vois pas pôurquoi que c est moi qui dois vous contacter je vais euelement vpus dire une chose RDV au tribunal quand a celui ou celle dont le pseudo et PAT 76 je ne comprends pas pourquoi vous laissez les coordonéesq d un certain avocat patrick de santi avec son adresse et son nulmero de telephone est vous complice

Par **pat76**, le **16/11/2011** à **14:34**

Bonjour Fatimanoémie

Je ne suis complice de personne, je communique des coordonnées d'un avocat qui, d'après ce que j'avais lu sur un post n'existait pas.

je ne suis pas complice de Mister SELALMAS, bien au contraire ses agissements sont à l'opposé de ceux d'un véritable syndicaliste qui défend les salariés par conviction et non pour en tirer un profit financier.

Personnellement, je vous souhaite d'obtenir gain de cause contre le personnage qui se prétend défenseur des salariés mais ne pense qu'à ses intérêts financiers.

Par **fatimanoemie**, le **16/11/2011** à **19:54**

desolée pat76 je suis tellement enerver contre se selalmas que j ai penser que vous etes de sont coté je vous prie donc de m excuser mr ou mme
mais moi j ai taper le nom de cet avocat effectivement il existes mais comme vous dites qu il n est pas avocat alors pourquoi selalmas lui aussi pretend que cet avocat existes donc je crois m etre tromper, sachez neanmoins que selalmas va le payer tres cher

Par **coqlico**, le **24/11/2011** à **17:29**

bonjour,à toutes les victimes de théo selalmas ,j'ai porter plainte contre lui il est déjà,convoqué au commissariat, ce dernier nous prend tous pour des zoives,à ses risques il ne peut continuer ds cette magouille,ce n'est pas un enfant de coeur,il promet ciel sans nuage déjà à l'arrivée il nous coupe une jambe,il attend l'occasion pour césire l'autre,non manger le pain souillé du chagrin des autres c'est honteux,c'est votre tour maintenant ,je suis victime de cette nature,et je serais aussi le témoin si vous avez besoin,courage et avancez il ne faut pas reculer.

Par **fatimanoemie**, le **24/11/2011** à **20:45**

cher coqlico c est bien d avoir porter plainte
j aurais voulus que vous vous manifestez bien avant en ce qui nous concerne je dis nous car nous sommes nombreux et les des sont jetter pour lui coryez moi

Par **abouba**, le **24/11/2011** à **22:27**

coqlico laissez votre numero ou votre email je vous contacterais
ou un autres moyen pour vos contcter

Par **selalmas**, le **24/11/2011** à **23:35**

bonjour coqlico,

il est normal que vous nous disez votre histoire réelle, par contre d'avoir un pedonime n'est pas très bien.

Si vous voulez merci de me nous communiquer vos coordonés et voir comment faire pour regler votre affaire si non pas de problème nous ferons avec.
syndicat sasds.

Par **badr**, le **25/11/2011** à **02:02**

Bonjour Mr Théo Selalmas! Je trouve que pour qqn qui est soit même victime de ce fameux Niels Ronningen vous êtes en première ligne trop souvent!
Que pouvez vous me dire où en est cette plainte contre lui et s'il est toujours en France?
Je constate que vous avez beaucoup de détracteurs sur le net, sont ils tous des menteurs???
il y a t'il une autre explication? Merci de partager cela avec moi ici. Appelez moi demain pour savoir si le rendez-vous du 8 décembre avec la banque société générale av des Gobelins est toujours d'actualité, et si Mr le directeur Christophe Jean est d'accord de ma présence ce jour là! Secret professionnel oblig...

Par **abouba**, le **25/11/2011** à **14:15**

bjr badr j ai des documents du tonnerre contre selalmas
a vous tous je peu vous dire qu il est cuit selalmas
JE T APPELERAIS CE SOIR

Par **badr**, le **25/11/2011** à **15:55**

Merci pour votre appel Théo, mais je souhaite partager vos explications avec tous le monde ici! Ok abouba, on s'est déjà eu au téléphone?

Par **badr**, le **25/11/2011** à **19:29**

Voici mon mail pour toute info concernant Selalmas
badrdino@hotmail.com

Par **abouba**, le **25/11/2011** à **19:31**

BADR dites nous ce que selalmas a fait pour vous en vous telephonant vous lui dites merci pour votre appel
cela voudrais dire que vous avez regler votre probleme avec lui pourquoi vous ne donnez pas d explications comme ça tout ceux qui sont victimes puissent avoir une idée
et si vous avez regler votre probleme avec lui tant mieux pour vous

Par **SOPHIE**, le **30/11/2011** à **17:54**

"Monsieur" Théodore Sélalmas, Il est clair que nous sommes tous paranoïaques et que toutes les victimes de vos malversations sont des menteurs pathologiques. Néanmoins, permettez-moi de vous dire ceci : tout ce que vos victimes ont indiqué sur ce site n'a pour d'autre but que d'éviter que vous fassiez d'autres victimes; nous avons donc tenus à mettre en garde toutes les personnes licenciées et dans la détresse que vous risquez d'abuser par de belles et vaines paroles. Malgré vos nombreuses menaces, seules les victimes ont porté plainte contre vous; curieusement vous n'avez jamais pu porter plainte contre quiconque d'entre nous pour dénonciation calomnieuse ou diffamation, ce qui prouve bien que ce que vos victimes ont écrit sur ce site ou d'autres sites n'est que le reflet de la réalité, prouvé par un dossier de pièces déjà volumineux (nous nous sommes regroupés). Peut-être craignez-vous la vérité? Quand vous vous engagez à "payer" pour vos adhérents sans surcoût un avocat, vous savez très bien que c'est faux; aucun avocat ne plaide sans être payé, et vous ne les payez pas. Ce n'est pas le pire de vos forfaits, vous avez été jusqu'à encaisser des chèques d'un employeur libellés au nom d'une de vos "cliente"; si ce n'est pas de l'escroquerie il faudra m'expliquer ce dont il s'agit. Ah pardon... vous n'avez pas fait exprès... encaisser un chèque libellé au nom d'une salariée et l'encaisser via un compte "tiers" c'est une attitude tout à fait normale de la part d'un "syndicat"; je sais, je sais, là encore vous n'êtes qu'un pauvre Caliméro à qui la terre entière en veut; ce sont de petits lutins malicieux qui agissent à votre place... Par ailleurs en ce qui concerne vous avez émis au nom du syndicat un chèque impayé pour soit disant me "rembourser", je vois mal comment votre entité peut fonctionner sans moyens de paiement sous le coup d'une interdiction bancaire. Ah oui j'oubliais... vous comptez sur les "gogos" de fin d'année et leurs cotisations pour vous acquitter de vos dettes m'avez-vous dit... je ne savais pas que c'était la vocation d'un syndicat... en principe ils sont philanthropes mais vous non... ah oui que dites-vous encore... vous n'êtes pas le seul dans ce syndicat... comme c'est commode... enfin en tant que Président vous avez la responsabilité pénale de vos agissements contraire à la loi quand même... et je doute fort que vous soyez soutenu par vos "salariés" que vous n'avez pas "payé"... Je constate que ce n'est ni le sens moral, ni le respect, et encore moins l'honnêteté qui vous étouffe, vous communiquez même sur internet le nom de vos victimes leurs adresses et en ce qui me concerne le montant de mon salaire (inutile d'effacer j'ai imprimé vos écritures). Donc en la matière vous ne pouvez pas vous plaindre d'une atteinte quelconque, dès lors que les victimes de vos agissements dont je fais partie n'écrivent sur ce genre de sites que pour vous empêcher de nuire de nouveau, certaines enquêtes n'étant pas "classées" mais "en cours". Par contre, vous menacez, vous harcelez par internet et divulguiez des informations de nature à porter atteinte à la vie privée de vos victimes. En ce qui me concerne j'ai d'ores et déjà transmis mes pièces de procédure en justice, et je compte bien obtenir par voie judiciaire et légalement votre condamnation, voire votre emprisonnement. Vous ne méritez pas plus de considération

de ma part, je n'ai plus de temps à perdre avec vous et j'ose espérer que vous ne causerez plus aucun préjudice à personne, et que les informations communiquées sur vos procédés de qualité de représentant du syndicat SASDS permettront aux autres de se protéger.

Par **phlpp826**, le **19/12/2011 à 09:59**

Bonjour, moi je demande à Monsieur Théodore Selamas de me contacter merci madame devigne

Par **Mouzsk**, le **07/01/2012 à 10:22**

Bonjour,

J'ai rencontré le propriétaire du local 63, rue pascal hier sur place. Le Monsieur s'est fait flouer comme nous tous par Mr Selamas et portera plainte mardi à 11h00 au commissariat du 13^{ème}. J'envisage de faire pareil contre Mr Selamas Théodore + Mr Ronningen Nils pour : escroquerie, abus de confiance et exercice illégal du métier d'avocat et aussi utilisation de faux mandats syndicaux et j'en passe...

Je prends le train en marche, je n'ai pas le temps de lire tout l'historique des conversations, si des personnes souhaitent me contacter pour se grouper ou se joindre à la plainte contactez moi :

Mourad : 06.43.84.94.41

« Si nous vivons, nous vivons pour marcher sur la tête des puissants... car les puissants ne travaillent qu'à marcher sur nos vies. » Shakespeare

Par **bebert**, le **13/01/2012 à 11:12**

bonjour Mouzsk ou en êtes vous avec ces messieurs bien à vous[

Par **ZELMAT**, le **19/01/2012 à 16:09**

EH BIEN CHER MOURAD NOUS SOMMES DÉJÀ NOMBREUX À AVOIR PORTER PLAINTES CONTRE SELALMAS SI VOUS VLOULEZ EN SAVOIR PLUS CONTACTEZ MOI PAR CE SITE ET ENSUITE JE VOUS DONNERAIS MES COORDONNÉES

Par **asso**, le **19/01/2012 à 22:27**

Bonjour,
Je jamis eu problmème avec eux très bien passé je suis à la REUNION avec l'argent qu'ils
sont recupere de mon patron.
bN TRAVAIL
mERCI A EUX

Par **badr**, le **21/01/2012 à 03:04**

Rdv vous avec un avocat lundi prochain. Il a connaissance de l'intégralité de mon affaire. À tous ceux qui ont eu a faire à ce syndicat et Mr Selalmas, merci de vous faire connaître. Pour ceux qui on eu gain de cause sans préjudices merci de vos témoignages, mais je pense que ce n'est qu'une minorité...

Mon mail; badrdino@hotmail.com

Vous avez abusé certaines personnes, il est maintenant l'heure des comptes.

Votre parole ne vaut rien désoler de vous le dire Mr Selalmas, vous s'y avez manqué plus d'une fois!

Par **badr**, le **23/01/2012 à 04:28**

Berbert tu a le profile d'un chasseur d'infos...plus riens ne circule ici...il n'y a plus riens à pêcher comme infos! On sait qui est qui sur ce forum...

Selalmas tu ne rétorque plus depuis qlqs MSG déjà...où est passée ta grande éloquence et toute ton assurance???

Je confirme que le dossier Selalmas/Sasds avance a grands pas, vous avez mon mail plus haut, faites vous remarqué(e)s car dans cette affaire chacun aura besoin du témoignage de l'autre!

Théo le mytho...C'est le surnom que je t'ai attribué depuis avril 2011.

Par **salimaaa**, le **10/02/2012 à 14:33**

bonjour, je souhaiterais prendre contact avec le groupe de personne qui a porter plainte contre m.selalmas car il a arnaquer mon père. Je souhaiterais porter plainte également car si je lui casse la gueule excuser moi du terme cela risquerais de retomber sur moi. merci

Par **ZELMAT**, le **20/02/2012 à 19:16**

selalmas est cuit

waouh

salimaa laissez moi vos coordonnées je vous contacterais pour vous dire tout nous sommes plusieurs a avoir porter plainte contre lui

Par **ZELMAT**, le **20/02/2012** à **19:17**

VOUS ETES CUIT SELALMAS
AVEC VOTRE GRANDE GUEULE

Par **salimaaa**, le **26/02/2012** à **10:53**

salima913@hotmail.fr. j'attend votre mail avec impatience pour également me ralier a vour!
merci

Par **OUIOUI777**, le **27/02/2012** à **11:29**

Monsieur SELALMAS Theodore

sera au tribunal des Prud'homme à 13h30

j'ai porté plainte contre lui et j'ai envoyer un courrier pour dire qu'il n'etait plus joigniable au tribunal des prud'hommes.

Et il m'appelle du 0171106937 aujoud'hui pour me dire qu'il sera present lors de l'audience.

avis au amateur , pour toute informations sur les duperie soyez là.

Par **OUIOUI777**, le **27/02/2012** à **16:13**

il etait present , il a meme demandé a reculé l'audience a 15h00
c'est un ancien president prud'hommal

Par **ZELMAT**, le **19/03/2012** à **12:21**

a toutes celles et ceux qui veulent se joindre a nous pour l affaire de SELALMAS
veuillez contacter Mr cyril ANDRE de la brigade des fraudes, nous nous avons
porter plainte et audicionner aupres de la brigade des fraudes
il n est pas trop tard pour nous rejoindre
veuillez appeler
Mr cyril ANDRE au O1 55 75 22 47
juste lui dire que vous voulez vous joindre anotre groupe en ce qui concerne l affaire
SELALMAS

Par **Virginie** , le **15/05/2012** à **11:47**

Bonjour, est-il toujours possible de se joindre à votre groupe concernant les escroqueries de monsieur Selalmas?

Par **pat76**, le **15/05/2012** à **15:50**

Bonjour Virginie

Vous avez été victime de Mr Théodore SELAMAS, syndicaliste incompetent?

A quelle date?

Par **Laurent**, le **06/06/2012** à **11:41**

Bonjour à tous,

je suis en train de me rendre compte que je suis probablement dans la même situation.

Mon prudhomme a été débouté (alors qu'on avait dit de ne pas m'inquiéter mon dossier ne pouvait pas perdre), et je passe en appel début décembre à Versailles. Et sans nouvelles de M. Selalmas depuis 2 mois ... que dois je faire maintenant ??

Par **pat76**, le **06/06/2012** à **17:21**

Bonjour

Prendre contact avec un vrai conseiller syndical au plus vite.

Vous n'aurez certainement pas de nouvelles de ce Mr SELAMAS qui a dû encaisser votre argent depuis longtemps.

Il vous a remis un reçu quand vous l'avez payé?

Par **Laurent**, le **06/06/2012** à **17:34**

il m'a bien remis une attestation (pour les impôts en l'occurrence).
je suis en Ile de France (Essonne), qui puis je contacter ?

merci pour l'aide que vous pourrais m'apporter.

Par **pat76**, le **06/06/2012** à **17:59**

Rebonjour

C'est à la Cour d'Appel de PARIS que va être jugé le dossier?

Si c'est le Cas, je vous invite à vous rendre à la Bourse su Travail à PARIS pour rencontrer un conseiller syndical.

Il y a plusieurs syndicats représentatifs, vous choisirez celui qui vous semble le plus proche de vos idées.

Bourse centrale du Travail:

3 rue du Château d'Eau à Paris 10ème (métro République)

Du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00

Par **Laurent**, le **06/06/2012** à **18:01**

c'est la cour de Versailles

Par **pat76**, le **07/06/2012** à **13:55**

Bonjour Laurent

Cela ne change rien, allez à la Bourse du travail où l'on vous donnera les coordonnées d'un conseiller syndical.

Par **Laurent**, le **12/06/2012** à **09:04**

pas très clair tout ca

j'ai reçu un mail à 22:29 hier comme quoi theo a répondu sur le forum et, curieusement le message n'est pas publié ??

Par **dorie**, le **12/07/2012** à **13:12**

Oui c'est un escroc de 1ere classe, lui et son..... copain un certain Desbois....attention

danger!!!!

porter plainte contre ces gens là.

Par **one shot**, le **14/07/2012** à **03:22**

INFO!!!

Selalmas à été jugé ce vendredi 6 juillet par le TGI de Paris.

Il a été reconnu coupable et à été condamné à 8 mois de sursis et de payer des préjudices matériel.

À toutes et tous, je vous invite à réagir et de vous faire connaitre en contactant la BRDA qui traite les plaintes depuis quelques mois.

Un pas a été franchis dorénavant et malgres l'avoir vu un vendredi 13, quelle chance, 4 rue scipion à Paris 13, il ne continuera pas longtemps à spolier des salariés en situation de faiblesse! (visible à cette adresse les mercredi et vendredi)

Bravo l'artiste! Je sait que tu lis ce message.

Par **one shot**, le **14/07/2012** à **03:38**

Tag.Google.Théodore.Selalmas.Sasds.escroc.4.rue.scipion.Paris.13.Gobelins.falsification.chèque.abus
faites.affaire.pas de
nouvelles.dossier.perdu.absent.audiance.refusé.nanterre.voler.comment.faire.

Par **roche**, le **16/07/2012** à **16:13**

bravo a vous tous pour avoir enfin demasqué ce personnage il paie pour toutes ces années ou il a trompé des pauvres gens

si tu lis ce message selalmas rappelle toi les bonnes années a l hotel ou tu as passé des années, avec tes copains ,a vendre les personnes qui te genait quand tu trafiquais avec la direction afin d etre tranquille ,payé a ne rien faire. il y a une justice

MERCI A TOUS CEUX QUI ONT EU LE COURAGE DE METTRE A JOUR CET HOMME MALFAISANT

Par **pat76**, le **17/07/2012** à **15:48**

Bonjour à tous

Le jugement est susceptible d'appel, alors attendons la suite, mais un premier pas a été franchi.

Par **zelmat**, le **11/10/2012** à **20:46**

bonsoir a toutes et a tous
les personnes qui ont eu un probleme avec THEODORE SELALMAS
vous etes priés de me contacter, aujourd'hui nous sommes passer devant le tribunal
correctionnel a son sujet et nous etions nombreux
l'affaire a etait renvoyer au 27juin 2013 et sur conseil de notre conseiller juridique nous
voulons d'autres temoignages, plusieurs personnes m'ont contacter mais ils n'ont rien fait
pour porter plainte
donc a vous de vous faire connaitre
appeler moi au 0173716956
IL N'EST PAS TROP TARD POUR VOUS JOINDRE A NOUS

Par **pat76**, le **12/10/2012** à **14:00**

Bonjour

C'est le Tribunal Correctionnel de quelle ville?

Par **zelmat**, le **13/10/2012** à **20:19**

si vous voulez voir selalmas je vous donne sa nouvelle adresse il est au 4 rue scipion 75013
paris il sevit encore, il arnaques encore d'autres personnes que nous

Par **Li Lou**, le **01/11/2012** à **21:28**

Bonjour, à croire que ses condamnations ne lui ont pas servi de leçon et ne le gêne pas plus!
je me suis également fait escroqué et manipulé par cet individu, ce voyou, ce truand n'a
jamais transmis les éléments relatifs à mon affaire à la partie adverse, il a réussi à me
dissuader de ne pas me déplacer à l'audience mais mon malheur est qu'il ne s'est pas
déplacé non plus et il s'est permis de me mentir en me donnant une date de renvoi erronée !
à ce jour il continue d'utiliser du papier à entête SASDS domicilié à Boulogne, à mon tour je
dépose plainte contre ce gogo qui m'a ris au nez lorsque je lui est dit que le ferais afin de faire
valoir mes droits ! cet homme se moque complètement de ses victimes et de la justice.
Aujourd'hui je lui demande la restitution de mon dossier qui contient des documents originaux
mais bien sûr il refuse de me les restituer ! Théodore SELALMAS votre place est en prison !
que fait cet homme dehors ? car il continue de sévir. SELALMAS J'irais jusqu'au bout de mes
forces mais je vais à mon tour déposer plainte contre vous auprès de Monsieur le procureur
de la république. Votre place est en prison truand escroc voyou ! Et merci de m'avoir transmis
des documents datants du 12 octobre 2012 avec l'entête SASDS à Boulogne sans n°de siret
et de TVA intracomm., courrier bidon que vous n'avez jamais envoyé à la partie adverse,
j'en ai la preuve ! en résumé ne soyez pas intimidé par cet énergumène ! n'hésitez pas à le

signaler à la justice., en portant plainte.

SELALMAS VOTRE PLACE EST EN PRISON CAR MEME EN ETANT CONDAMNER VOUS CONTINUEZ A CE JOUR D'ABUSER D'AUTRUI, VOUS N'ETES QU'UN DELINQUANT, UN ESCROC, UN VOYOU ! HONTE A VOUS ! VOTRE PLACE EST EN PRISON ET NUL PART AILLEURS.

Si d'autres personnes se sont fait abusés par ce voyou, faites le savoir de façon à nous unir contre cet imposteur ! Zelmat puis-je vous appeler ?

Par **zelmat**, le **02/11/2012** à **20:51**

bjr li lou

bien sur que vous pouvez m appeler je vous dirais ce que vous devez faire pour vous jiondre a nous pour le 27juin2013 date de l audience

Par **zelmat**, le **04/11/2012** à **15:31**

lilou appeler moi comme vous l avez demander vous avez mon numero sur ce site

Par **Li Lou**, le **05/11/2012** à **20:29**

Merci Zelmat, c'est bien noté et un grand merci.

Par **minicat92**, le **28/02/2013** à **09:22**

Comme vous tous je viens de m'apercevoir que je me suis fait roulée !!! Mon audience est la semaine prochaine le 08 mars 2013 !!! Et je n'ai personne pour me défendre !!! Que puis-je faire? Est-ce que je peux vous appeler?

Par **pattt**, le **04/06/2014** à **15:18**

Bonjour à tous,

Je suis triste de voir autant de commentaires négatifs sur la SASDS. Le syndicat a dû sans doute manquer de moyens logistiques pour assurer sa pérennité.

J'ai fait appel au syndicat en 2011 pour mon appel (perdu procès aux prud'hommes avec avocate) ; et ayant pas les moyens de déboursier encore 1500 euros.

C'est un ami salarié qui me l'avait recommandé. J'ai gagné en appel avec Théo SELALMAS.

Le point négatif de la SASDS, c'est de prendre des dossiers, de les défendre, même sans être payer d'avance, ce qui l'a sans doute mis en difficulté.

Sachez, monsieur, madame, qui vous retourner vers un syndicat comme celui ci, il faut

également qu'il paye leurs juristes conseils, les défenseurs, le loyer du local ...

Et souvent les déplacements qu'ils ont à faire dans les différents tribunaux sont également en province ; et que la cotisation couvre parfois à peine les déplacements, sans compter le temps qu'ils y perdent en attente ...

Et comme j'ai pu le constater, pas de personnes pensent que c'est gratuit ... la cotisation syndicale est importante.

J'espère en tout cas que vous avez réussi à trouver un terrain d'entente, car Théo est un Monsieur bien et je ne pense pas qu'il est voulu vous arnaquer. Il a sans doute manquer de ressources.

Sachez également que c'est pas parce que vous passez par un avocat que vous gagnerez, même avec un super dossier.

Ce qui compte, c'est de donner au défenseur de bons éléments et de vous assurer qu'il a bien compris et enregistré votre dossier. Une bonne partie des défenseurs étudie votre dossier juste avant l'audience, c'est pourquoi il est important de les suivre et de les pister en les relançant ou un rendez vous juste avant le procès pour leur permettre de bien se remémorer votre affaire car ils en ont pleins les tiroirs ...

j'espère que ce commentaire te remontera le moral Théo et je vous souhaite à tous bon courage pour votre dossier.

L'attente n'est jamais agréable surtout quand on a des employeurs "voyous" et une justice à deux vitesses ...